Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260310-CCAS_202602-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie
35420 LE FERRÉ
Tél : *02.99.95.10.33*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Délibération 2026-2

Nombre de Membres :
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 mars à 20h30, la Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Président.

Date de Convocation de la Commission Administrative : le 5 mars 2025.

Présents : M. PAUTREL Louis, Président - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. RINFERT Georges - Mme SIMON Marylène - M. PETITPAS Jean-Yves - Mme PAILLETTE Vanessa - Mme LESENECHAL Floriane.

Excusée : Mme QUINLAN Sophie

Madame LESENECHAL Floriane a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
C.C.A.S. – Affectation du Résultat 2025

Après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2025 tel qu'il figure au compte administratif approuvé lors de cette séance :

* Section de fonctionnement excédent de : 18 182.85 €
* Section d'investissement déficit de : -226 513,29 €

Il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement au budget de l'exercice 2026.

En conséquence, le Président propose à la Commission Administrative :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 d'un montant global de 18 182.85 € de la façon suivante au budget 2026,

* Report en section de fonctionnement au compte R002 : 18 182.85 €
* Affectation en investissement au compte D001 (Déficit en investissement reporté) : -226 513.29 €

La Commission Administrative du CCAS à l'unanimité des membres présents adopte cette proposition.

Pour extrait conforme
Le Président, Louis PAUTREL